

CONSEIL MUNICIPAL

Maison de la musique
La demande de référendum a abouti

Le corps électoral de Saint-Imier sera appelé à se prononcer sur le crédit d'engagement de 885'000.- voté par le Conseil de ville pour la réalisation de la Maison de la musique. Lancée par le Parti socialiste, la demande de référendum a abouti dans le délai légal.

Muni de 203 signatures valables sur 118 nécessaires (4% des ayants droit), le texte déposé par le PS demande que les citoyennes et citoyens puissent se prononcer sur la décision du Conseil de ville du 13 décembre dernier. Par 22 voix contre 4, le Législatif imérien avait alors accepté un crédit d'engagement sous forme de subvention d'investissement de 885'000 francs (790'000 francs en cash et 95'000 francs d'estimation de la valeur de donation) pour la réalisation du projet «Maison de la musique» dans le bâtiment de l'ancien manège.

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'aboutissement de la demande de référendum dans sa séance du 22 janvier 2019. Il lui appartient désormais de fixer la suite de la procédure qui débouchera sur une votation populaire, sans doute le 19 mai prochain.

(cm)

Saint-Imier, le 23 janvier 2019